

COMPTE RENDU

Le vingt-huit novembre deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gérard BAUDRY, maire.

Date de la convocation : 23/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents: 11 ; Votants : 13

Conseillers présents : MM. Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Bernadette AUGEREAU, Daniel BOUILLIS, Brigitte NICOLAS, Michel BOURDAIS, Patrice GINGAT, Patricia CARET, Roseline CAUGANT, Nadège LESSIRARD, Yannick DANIEL -

Conseiller(s) absent(s) : Marielle Virloup qui a donné procuration à Bernadette Letanoux, Arnaud Collin qui a donné procuration à Laurent Maufras, Nathalie Aussant, Yannick Daniel.

Secrétaire : Mme Brigitte Nicolas .

Ordre du jour : - Communauté d'Agglomération : P-V de mise à disposition par la commune des équipements d'assainissement (Eaux usées et Eaux Pluviales) ; Convention de passage de canalisations d'eau potable aux mielles de maure ; Tarifs camping 2019 ; Décisions du maire prises par délégation du conseil ; Personnel communal ; Modification du tableau des effectifs ; Marché électricité du SDE35 ; Adhésion au groupement de commandes de fourniture d'énergie ; Subventions communales au CCAS et à la Caisse des écoles ; Divers

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 26/09/2018 et signent le registre des délibérations.

N° 45-2018 – SERVICE ASSAINISSEMENT : MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS « EAUX PLUVIALES » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Le maire expose qu'après la décision de transférer la compétence « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 il y a lieu de procéder à la mise à disposition des biens (Canalisations , regards , bassins de rétention) à la communauté d'agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, sous réserve de l'intégration de la totalité du réseau canalisé des eaux pluviales y compris les fossés déclassés de l'enclave des digues et marais de Dol :

- Approuve la mise à disposition gratuite des biens suivants :
 - Totalité du réseau canalisé (environ 7 500 ml) y compris regards, avaloirs et autres dispositifs d'acheminement des eaux pluviales ;
 - Trois bassins de rétention ;
- Donne pouvoir au maire pour la signature du procès-verbal de mise à disposition .

N° 46-2018 : CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE :

Mr Yves Ruellan, adjoint au maire, expose ce projet de desserte en eau potable des bâtiments situés au aux lieux dits « les mielles de maure ou la seigneurie ou le canal de chateaneuf » desservis par la voie d'accès à la salle polyvalente. Une partie de cette voie de desserte appartient au domaine privé de la commune .Elle sera rénovée à l'occasion de l'extension de l'aire de camping-cars. Les propriétaires des bâtiments a desservir ont sollicité un droit de passage pour réaliser les branchements au réseau d'eau potable qui se fera dans une tranchée unique jusqu'à la rue du bord de mer à proximité du pont du canal.

Le conseil municipal , après délibération ,

- Autorise le passage des canalisations d'eau potable ;
- Approuve le tracé des futures canalisations d'eau potable grevant les parcelles cadastrées section B n°s 133-143-171-294-300-302-304 ;
- S'engage à maintenir, à tout moment, le libre accès à l'ouvrage ;
- Dit qu'il ne sera pas perçu d'indemnité pour cette servitude ;
- Autorise le maire à signer les actes et pièces nécessaires .

***Arrivée de Mr Yannick DANIEL –**

N°47-2018 : CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2019 :

Afin de préparer la saison estivale 2019 il y a lieu de délibérer sur la révision des tarifs .Le maire propose de maintenir les tarifs 2018 pour l'essentiel et créé un tarif douche pour les non campeurs , à savoir :

		2019	
		TTC/nuit	
A/	campeur (7 ans et plus) :		4,60 €
	enfant - 7ans		2,30 €
	* campeur : (colonie, camp. Adolescents, centre-aéré)	tarif groupe (2)	3,30 €
B/	emplacement :		3,50 €
C/	véhicule	moto	1,40 €
		voiture	2,90 €
		camionnette	3,80 €
D/	Branchement électrique :		
		6 ampères	3,20 €
E/	animal		1,30 €
F/	garage mort :	du 15/07 au 25/08	10,80 €
		du 26/08 au 14/07	3,50 €
G/	Visiteur :	7 ans et plus	2,45 €
H/	borne camping-cars :		3,00 €
I/	Forfait camping-cars pour 2 personnes (1)		18,80 €
J/	caution pour adaptateur électrique:		17,00 €
H/	caution pour badge barrière :		30,00 €
I/	Forfait douche pour non campeur	Douche/campeur	1.50€

(1) Comprenant le branchement électrique et la remise d'un jeton gratuit de la borne camping-car. non compris la taxe de séjour

(2) Non compris : emplacement, véhicules, électricité, taxe de séjour,...

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ces tarifs pour la prochaine saison du 9 juin au 10 septembre 2019.

N°48-2018-DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL :

Le maire communique la liste des décisions prises depuis le 26/09/2018 :

- Arrêté du 25/09/2018 approuvant le contrat de maîtrise d'œuvre de la société ATEC pour la réalisation du parking pour camping-cars ;
- Arrêté du 22/10/2018 acceptant l'offre de la société JVS-MAIRISTEM pour la maintenance des logiciels .

N° 49-2018 : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Suite au remplacement de l'agent administratif à l'accueil du secrétariat de mairie il y a lieu de modifier le tableau des effectifs pour transformer l'emploi d'Adjoint administratif Principal 2^{ème} classe au 25/35^{ème} échelle C2 en emploi d'Adjoint administratif au 18/35^{ème} échelle C1. Après délibération le conseil municipal décide la modification de ce poste et approuve le tableau des effectifs annexé .

N° 50-2018 :MARCHE ELECTRICITE SDE 35 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ENERGIE :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Afin de permettre à la commune de SAINT BENOIT DES ONDES d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, [il / elle] doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Feuillet n° : 2018/

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de SAINT BENOIT DES ONDES

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SAINT BENOIT DES ONDES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de SAINT BENOIT DES ONDES décide :

- d'autoriser le retrait de la commune de SAINT BENOIT DES ONDES du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune de SAINT BENOIT DES ONDES au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT BENOIT DES ONDES.

N° 51-2018 : SUBVENTION au CCAS pour le versement des primes CENTRE-AERE :

La commune a mis en place une aide aux familles pour la fréquentation des centres aérés et de l'école de musique et d'arts plastiques de Cancale . L'aide communale pour le centre-aéré durant les vacances scolaires s'élève à 3€ par jour et pour l'école de musique et d'arts plastiques à 20% du montant de la cotisation annuelle. Seul le CCAS est autorisé à verser ce type de subventions individuelles. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2018.

Deux familles ont déposé des demandes de primes pour les centres aérés et aucune pour l'école du musique ou d'arts plastiques de cancale.

Le conseil municipal vote la subvention suivante au bénéfice du CCAS de St Benoît des Ondes :

- Primes centre-aéré : 229.50€

N° 52-2018 : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION AUX SERVICES DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE SCOLAIRES 2019:

En 2018 une subvention de 18 411 € a été inscrite au budget pour financer les services de la cantine et de la garderie scolaires. Cette subvention permet d'assurer l'équilibre budgétaire du budget annexe de la caisse des écoles. Cette subvention est versée sous forme d'acompte dès le début de l'année afin d'éviter une rupture de trésorerie de ce budget annexe. Dans l'attente du vote du budget 2019, le conseil municipal reconduit l'attribution de cette subvention et décide de procéder au versement d'un premier acompte de 5 000.00€ à partir de janvier 2019 .

DIVERS :

Signature,

Cachet

Page 3 sur 4

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT-DES-ONDES

Maison des loisirs : Demande d'occupation pour des cours de Yoga par Mme Vallart ; tarif 5€ de l'heure .Jours et horaires à déterminer .

Feuillet n° : 2018/

Cérémonie du 5 décembre novembre (Afrique du Nord): Invitation des conseillers à 11h00 à la mairie

Hausse des prix des carburants : Refus de soutien à l'Association des maires ruraux d'ille et vilaine contre la hausse des carburants ;

Gestion de l'eau et des risques d'inondation : Consultation du public du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 sur le site www.prenons-soin-de-leau.fr.

Bibliothèque : Départ de marina Billon et arrivée de Valérie Jeannin .Préparation de la nouvelle convention avec le conseil départemental (BDIV) .

Repas des aînés du 02/12/2018 : Mme Letanoux invite les conseillers municipaux à participer au repas à titre payant (32€).

Agenda 2019 : Il sera distribué au cours de la semaine 49 ;

Cérémonie des vœux : Elle aura lieu le mercredi 9 janvier 2019 à 18h30 .

→* *Récapitulatif des délibérations* : n°s 45-2018 ;46-2018 ; 47-2018 ;48-2018 ;49-2018 ;50-2018 ;51-2018 ;52-2018 ;

→* *Signatures des membres présents*:

Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Bernadette LETANOUX	
Daniel BOUILLIS	
Brigitte NICOLAS	
Patrice GINGAT	
Michel BOURDAIS	
Marielle VIRLOUP	Procuration à Bernadette Letanoux
Arnaud COLLIN	
Roseline CAUGANT	
Nathalie AUSSANT	
Nadège LESSIRARD	
Laurent MAUFRAS	
Patricia CARET	
Yannick DANIEL	

Le maire,